

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 8 juin 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1
Antonio Fortier, district 2
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

188-09 Ouverture de la séance ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

189-09 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2009
4. Adoption des comptes du mois de mai 2009
5. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 574-09 « *Règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* »
6. Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue du Couvent et de remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout sur une distance de 250 mètres
7. Octroi de contrat à *Stelem* – acquisition d'un appareil de purge automatisée de marque Hydroguard HG-4
8. **Période de questions**
9. Adoption du règlement n° 584-09 - Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04
10. Signalisation – Installation d'arrêt aux intersections de rues municipales
11. Octroi de mandat à *BPR – Infrastructures inc.* – Surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 1
12. Octroi de mandat à *LVM-Technisol* – Étude géotechnique complémentaire pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 2
13. Appel de propositions – Vente d'une boîte 4 saisons 1997 à l'entreprise *SM-Plus*
14. Autorisation de signature - Programme d'Entretien Préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec

15. Dérogation mineure de Monsieur Jonathan Martineau – 14, rue St-Jacques
16. Dérogation mineure de Monsieur Serge Tremblay – 26, rue des Dunes

Affaires nouvelles :

17. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers

190-09 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai et de la séance extraordinaire du 25 mai 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2009 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2009 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

191-09 Adoption des comptes du mois de mai 2009

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :

QUE le bordereau numéro 2009-05 de mai 2009 au montant de 1 129 865.56 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

192-09 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement n° 574-09 « Règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques »

M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement n° 574-09 « Règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ».

193-09 Avis de motion – Règlement décrétant des travaux de réfection de la rue du Couvent et de remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout sur une distance de 250 mètres

M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant des travaux de réfection de la rue du Couvent et de remplacement de la conduite d'aqueduc et d'égout sur une distance de 250 mètres.

194-09 Octroi de contrat à l'entreprise *Stelem* – acquisition d'un appareil de purge automatisée de marque Hydroguard HG-4

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise *Stelem*.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QU' un contrat soit octroyé à l'entreprise *Stelem* pour l'acquisition d'un appareil de purge automatisée de marque Hydroguard HG-4, pour la somme de 6 350 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

195-09 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

196-09 **Adoption du règlement n° 584-09 - Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 584-09 et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 584-09 ayant pour titre « *Règlement amendant le règlement de zonage n° 455-04* », soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

197-09 **Signalisation – Installation d'arrêt aux intersections de rues municipales**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

QUE de la signalisation d'arrêt soit installée aux intersections suivantes :

- Rue des Pivoines et rue des Monardes
- Rue des Quatre-Temps et rue des Monardes
- Rue des Quatre-Temps et rue des Dahlias
- Rue des Dahlias, rue des Pivoines et rue de l'Azalée
- Rue des Dahlias et rue des Pivoines
- Rue des Saphirs et rue des Monardes
- Rue des Opales et rue des Émeraudes
- Rue des Rubis et rue du Calvaire
- Rue des Rubis et rue des Topazes
- Rue de Zurich et rue de Genève
- Rue de Fribourg et rue de Lucerne
- Rue de Lausanne et rue de Lucerne
- Rue de l'Aqueduc et rue de la Triade
- Rue de la Triade et rue du Trait-Carré
- Rue du Domaine et rue Bellevue

Adoptée à l'unanimité des conseillers

198-09 **Octroi de mandat à BPR – Infrastructures inc. – Surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 1**

CONSIDÉRANT la résolution n° 032-09;

CONSIDÉRANT l'offre de services n° Q221-08-05 de la firme BPR - Infrastructures inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée la firme BPR - Infrastructures inc. afin de procéder à la surveillance des travaux pour l'augmentation de la capacité de la station

d'épuration – Phase 1, pour la somme de 38 054 \$ (avant les taxes applicables), sous réserve de l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

199-09 Octroi de mandat à *LVM - Technisol* – Étude géotechnique complémentaire pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 2

CONSIDÉRANT la résolution n° 032-09;

CONSIDÉRANT la résolution 109-09;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *LVM - Technisol* n° 09-0212-072;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée la firme *LVM - Technisol* afin de procéder à l'étude géotechnique complémentaire pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration – Phase 2, pour la somme de 3 631 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

200-09 Appel de propositions – Vente d'une boîte 4 saisons 1997 à l'entreprise *SM-Plus*

CONSIDÉRANT l'appel de propositions effectué auprès de différents fournisseurs et à la population dans l'édition du journal *Le Lavallois* du mois de mai dernier concernant la vente d'équipements du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture des propositions le 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *SM-Plus* a fait la meilleure proposition pour la boîte 4 saisons 1997.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :

QUE la boîte 4 saisons 1997 soit vendue à l'entreprise *SM-Plus* pour la somme de 1 600 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

201-09 Autorisation de signature - Programme d'Entretien Préventif de la Société de l'assurance automobile du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER ET RÉSOLU :

QUE messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le directeur des travaux publics soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

202-09 **Dérogation mineure de Monsieur Jonathan Martineau – 14, rue St-Jacques**

CONSIDÉRANT que Monsieur Martineau a fait une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la situation de sa résidence principale;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 7 mai dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Martineau et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge arrière de la résidence qui est de 4,5 mètres au lieu de 6 mètres suivant les dispositions des articles 4.5.5 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

203-09 **Dérogation mineure de Monsieur Serge Tremblay – 26, rue des Dunes**

CONSIDÉRANT que Monsieur Tremblay a fait une demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme la situation de sa résidence principale;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 7 mai dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de Monsieur Tremblay et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme les marges, latérale et arrière, de la résidence qui sont respectivement de 1,90 mètres et de 8,5 mètres au lieu de 2 mètres et de 9 mètres suivant les dispositions des articles 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Affaires nouvelles :

204-09 **Levée ou ajournement de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ, À 20 H 30, PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER ET RÉSOLU :

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier